

Image not found or type unknown



Suite à séparation problème sur le calcul des impo

Par **gybool**, le **04/09/2010** à **10:42**

Bonjour,
Je vous écris car suite à la réception de l'avis d'imposition 2009, le montant dont je dois m'acquitter reste floue.
Étant assistante maternelle agréée le montant de mes revenus n'est pas égal au montant déclaré, car je bénéficie d'un régime fiscal spécifique.
Dans la convention de divorce il est stipulé que nous devons partager le montant des impôts au prorata des revenus.
Ma question est :
S'agit-il des revenus déclarés ou bien réels ?
Dans ce cas ma participation au paiement des impôts augmente considérablement.
Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre le temps d'étudier ma question.
Cordialement.